

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 275-5875

Québec, le 18 mai 2012

M. Dany Bouchard  
Directeur général  
Corporation du parc régional de Val-Jalbert  
95, rue Saint-Georges  
Chambord (Québec) G0W 1G0

**Objet : Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert - Questions du 18 mai 2012, (DQ9, n° 1 à 5)**

Monsieur,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement poursuit son analyse. Dans ce contexte, certaines précisions sont nécessaires. La carte 7-4 de l'étude d'impact (PR3.1) présente les sentiers de raquettes et de ski de fond des deux côtés de la rivière Ouiatchouan. Or, dans la réponse que vous avez transmise à la commission le 14 mai dernier (DQ7.1), vous indiquez que ces sentiers se retrouvent uniquement du côté ouest de la rivière.

- 1- La commission aimerait avoir une carte à jour présentant les sentiers de ski de fond et de raquettes qui sont accessibles aux adeptes de plein-air en saison hivernale;
- 2- La commission aimerait également avoir une carte présentant les limites du parc régional de Val-Jalbert de même que les limites du village historique de Val-Jalbert;
- 3- La commission aimerait avoir une carte présentant la ou les barrière (s) qui contrôle l'accès au village historique en dehors des périodes d'ouverture.

En première partie d'audience publique sur le projet, le promoteur a indiqué qu'un débit esthétique de 7 m<sup>3</sup>/s durant un bloc de 1 858 heures annuelles serait garanti dans le bief court-circuité afin de maintenir l'apparence de la chute en période touristique (DA1, p. 19). Cependant, à la lumière des informations que vous nous avez transmises, nous comprenons que la Corporation est actuellement en négociation avec le promoteur pour obtenir un bloc de 200 heures additionnelles (DQ7.1).

- 4- Pourquoi la Corporation a-t-elle acceptée lors des négociations avec le promoteur le bloc de 1 858 heures et que maintenant elle juge nécessaire d'obtenir un bloc de 200 heures additionnelles ? Pourquoi ne pas avoir dès le départ demandé au promoteur ce bloc d'heures ?
- 5- La commission aimerait savoir si l'Entente d'intégration et de complémentarité entre la Corporation et la Société de l'Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean est finalement signée. Si tel est le cas, la commission aimerait avoir copie finale dudit document.

Une réponse de votre part serait appréciée, soit d'ici le 22 mai prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou précisions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin pour  
Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission